



Communiqué 2024-39

05 septembre 2024

Informations diverses

Bonjour à tous les membres,

Voici quelques informations importantes.

Assurance traitement :

Nous avons remarqué que certaines personnes ne paient pas l'assurance salaire obligatoire (prélèvement D314 sur la paie). Ceci cause plusieurs problèmes potentiels, d'abord la personne se retrouve non assurée, ça diminue les sommes disponibles dans le régime et les membres sont susceptibles de se faire cotiser en rattrapage. Nous avons contacté quelques membres à travers la province. Nous attendons également un retour de la part de l'assureur.

Tournée :

En fonction des disponibilités de l'exécutif et des élections à venir, nous vous soumettons notre désir d'entamer à l'automne une tournée de la province. Nous allons nous concentrer sur le plus gros bassin de contrôleurs pour le moment. Si vous savez déjà quelles semaines toutes les équipes de votre bureau sont de jour veuillez aviser Isabelle Charette.

Paiement des intérêts :

Vous avez remarqué que sur la paie du 22 août 2024 il y a eu un paiement d'intérêts. Il s'agit des intérêts que le Conseil du trésor nous devait à cause du retard de paiement dans la rétroaction de la signature de la convention collective 2020-2023.

Uber :

Cette semaine, lors d'une opération taxi un contrôleur routier de Montréal Ouest a intercepté un UBER car le véhicule présentait des pneus antidérapants (à clous). Le chauffeur questionnait les pouvoirs des contrôleurs dans le dossier. Il y a eu un échange verbal musclé et le chauffeur a décidé de quitter le lieu de l'interception, ce faisant il a percuté le véhicule de patrouille du contrôleur.

Il y a pas eu de blessé.

La Fraternité encourage fortement les membres à porter plainte au service de police local dans les cas comme celui-ci car il s'agit d'une agression armée, d'une fuite et d'une entrave au code criminel.



Vrai serrurier, faux véhicule d'urgence :

Les agents du bureau de Montérégie Ouest (La Prairie) ont intercepté un faux véhicule d'urgence. Le propriétaire/conducteur avait doté son véhicule de plusieurs feux alternatifs blancs et rouges ce qui est proscrit par le CSR. Sa demande d'immatriculation en tant que véhicule d'urgence avait été refusée par la SAAQ. Les agents ont donc saisi le matériel illégal.



Transport de matières dangereuses :

Une agente du bureau de Québec ainsi que le chauffeur du véhicule qu'elle venait d'intercepter ont été incommodés la semaine dernière par des vapeurs de transport de matières dangereuses. Plusieurs produits se trouvaient dans une semi-remorque fermée donc il n'a pas été possible d'identifier la source de l'odeur. Des ambulanciers et des pompiers ont été dépêchés sur place en mesures préventives.

Nous tenons à vous rappeler de faire preuve d'une très grande prudence lorsque vous interceptez des véhicules, encore plus dans le choix des véhicules que vous allez inspecter en niveau 1 CVSA.

Comité féminine :

Plusieurs nouvelles agentes ont joint les rangs du Contrôle Routier dans les dernières années donc si vous désirez vous impliquer dans un comité pour la condition féminine vous pouvez envoyer votre intérêt à Isabelle Charette (isabelle.charette@fccrq.org).

Variole du singe (MPOX) :

L'Organisation Mondiale de la Santé a récemment émis un avis concernant la variole du singe. Nous vous invitons à demeurer vigilants lorsque vous interceptez des individus pouvant présenter des symptômes (le plus reconnaissable sont les éruptions cutanées).

Votre Exécutif